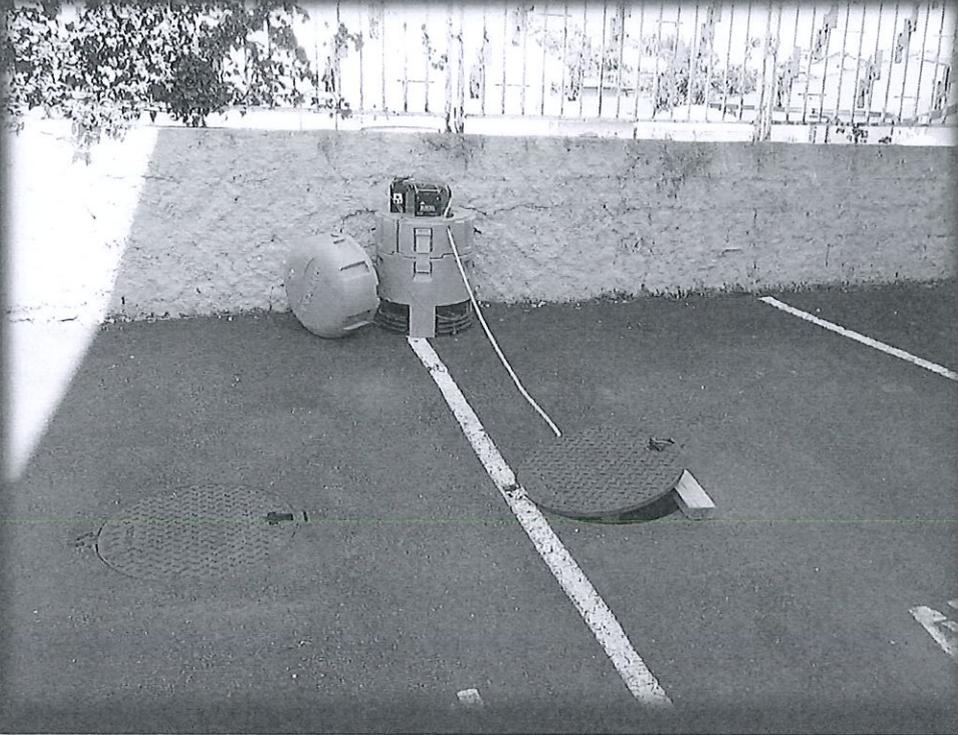


DATE: 27 AVR. 2018  
12209-2018/3

EM	CM	CM	CE	SGN	SAF	SICIE	SCBI	PPRB	PZF
Conseil	Code	Projets	Com						
Int.	ENV	Transv.							
						2			

VM 17/05 → BICPE  
2/05  
PL



# BILAN 24H 2017

STATION D'EPURATION

RESIDENCE LE KARENGA

STATION DE TYPE MINIFLO

Mesures réalisées du 23 au 24 mai 2017

## RESUME

Station Le Karenga, Miniflo

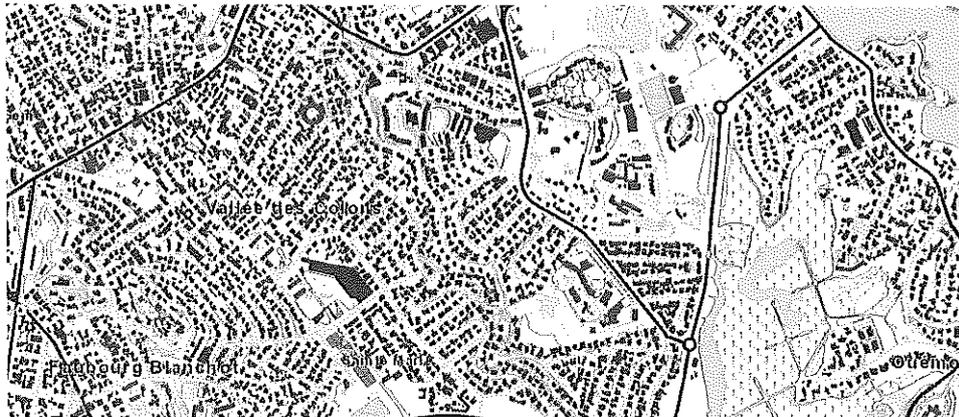
102 EH

Analyses

Conforme

## I. PRESENTATION DE LA STATION

### a) LOCALISATION



### b) CARACTERISTIQUES THEORIQUES

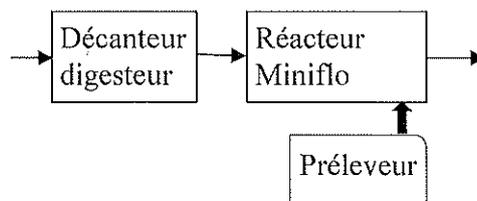
Les eaux usées transitant dans la station sont uniquement des eaux vannes et des eaux ménagères, le réseau de la résidence Le Karenga étant un réseau séparatif.

DONNEES NOMINALES	
Nombre d'EH	102 Eh
Volume journalier théorique (150L/EH/j)	15,3 m <sup>3</sup> /j
DBO5 journalière (60 g/EH/j)	6,12 kg/j
DCO journalière (120g/Eh/j)	12,24 kg/j
MES journalier (90 g/Eh/j)	9,18 kg/j

La déclaration a fait l'objet du Récépissé n° 6034-2-2889/DENV/BEI/lcc du 5 juillet 2007

### c) FILIERE DE TRAITEMENT ET EQUIPEMENTS

La station d'épuration est un système d'assainissement collectif de type Miniflo



## II. RESULTATS DU BILAN

### a) MESURE DE DEBIT

La station ne dispose ni d'un canal débitmétrique ni d'un poste de relevage pour réaliser une mesure de débit.

### b) ANALYSES

Les prélèvements ont été effectués du 23 au 24 mai 2017. Un préleveur a été installé en sortie de station afin de réaliser un échantillon moyen sur 24h.

Les résultats de cette campagne sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le rapport d'analyse est joint en annexe 3.

Analyses	Sortie	Normes de rejet**	Conformité Step**
DBO5 mg/L	8	25	C
DCO mg/L	38	120	C
MES mg/L	17	35	C
pH	7,25	Entre 6 et 8,5	C

\*Selon la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009, cf. annexe 1

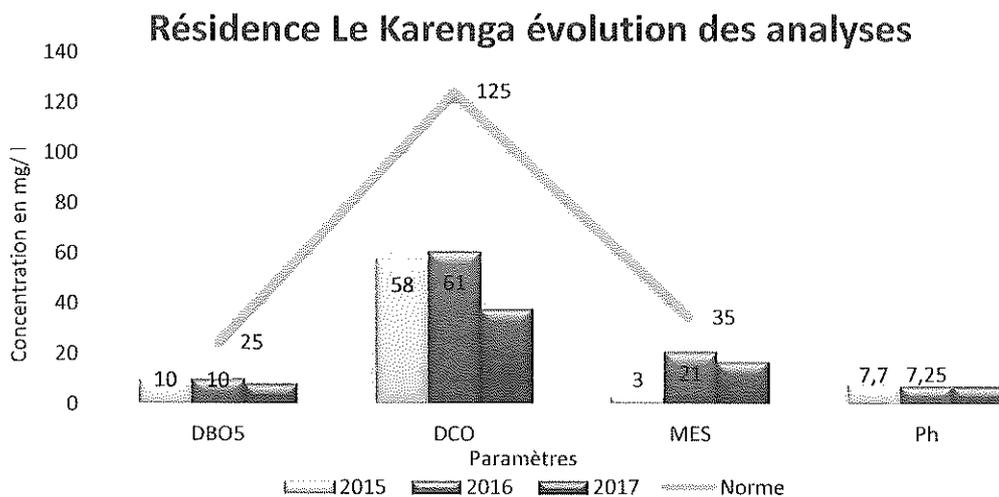
\*\*C = conforme

NC = non conforme

NA = non applicable

Les résultats sont conformes à la réglementation.

## III. EVOLUTION DES BILANS 24H



On observe que cette station présente des résultats conformes depuis plusieurs années.

#### IV. CONCLUSIONS

L'ensemble des paramètres mesurés en sortie sont **conformes** à la délibération.

# ANNEXES

# ANNEXE 1 : Normes de rejet et délibérations provinciales

Niveau de rejet des stations d'épuration

Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997		
STEP entre 50 et 500 EH		
	Filière biologique	Filière physico-chimique <sup>(1)</sup>
pH	entre 5,5 et 8,5	-
Température	≤ 30°C	-
DBO <sub>5</sub>	soit ≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	rendement ≥ 30%
DCO	soit rendement ≥ 60%	-
MES	-	rendement ≥ 50%

<sup>(1)</sup> s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009			
STEP entre 50 et 500 EH			
	Filière biologique	Lagunage	Filière physico-chimique <sup>(1)</sup>
pH	entre 6 et 8,5	-	-
Température	≤ 30°C	-	-
DBO <sub>5</sub>	≤ 25 mg/l	-	rendement ≥ 35%
DCO	≤ 125 mg/l	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%
MES	≤ 35 mg/l	≤ 150 mg/l	rendement ≥ 60%

<sup>(1)</sup> s'il est justifié de l'innocuité du rejet pour le milieu récepteur

Arrêté du 22 juin 2007 - France			
	STEP entre 20 et 2 000 EH		STEP > 2 000 EH
	Toutes les STEP	Lagunage	Toutes les STEP
pH	-	-	entre 6 et 8,5
Température	-	-	≤ 25°C
DBO <sub>5</sub>	≤ 35 mg/l ou rendement ≥ 60%	-	≤ 25 mg/l ou rendement ≥ 70% <sup>(2)</sup>
DCO	rendement ≥ 60%	rendement ≥ 60%	≤ 125 mg/l ou rendement ≥ 75%
MES	rendement ≥ 50%	-	≤ 35 mg/l <sup>(3)</sup> ou rendement ≥ 90%
NGL	-	-	≤ 15 mg/l ou rendement ≥ 70% <sup>(4)(5)</sup>
PT	-	-	≤ 2 mg/l ou rendement ≥ 60% <sup>(4)(6)</sup>

<sup>(2)</sup> 80% si STEP > 10 000 EH

<sup>(3)</sup> 150 mg/l en cas de lagunage

<sup>(4)</sup> STEP > 10 000 EH situées en zone sensible

<sup>(5)</sup> ≤ 10 mg/l ou rendement ≥ 70% si STEP > 100 000 EH

<sup>(6)</sup> ≤ 1 mg/l ou rendement ≥ 60% si STEP > 100 000 EH

# ANNEXE 3 : Rapport d'analyses



Rapport d'analyse 2017/06/R0039

BC n°  
Aff n° bilan 24h  
Devic n°

EPUREAU  
Epureau  
20, bis rue Desoartes  
982098846 Nouméa Cedex  
Tel : 28 17 27  
epureau@epureau.nc

Echantillon : 2017/05/E0258  
Lieu du prélèvement: Sortie STEP  
Date de début d'analyse : 23/05/2017  
Nature de l'échantillon : Eau usée  
Référence Client : La Karenga  
Température à réception : 24.3°C

Date de prélèvement : 23 au 24/05/2017 11h30  
Date de réception : 23/05/2017 13h15  
Date de fin d'analyse : 08/06/2017  
Préleveur : Kelly  
Fournage : labeau

Analyse	Méthode	Résultat	Unité	Eaux usées normes calédonniennes selon la délibération n°10277/DEN/ISE du 30 avril 2009	Limite de quantification
<b>Paramètre indiquable</b>					
Matières en suspension (MES)	NF EN 872	17	mg/L	35	2
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	NF EN 1899-2	6	mg O2/L	25	2
Demande chimique en oxygène (DCO)	ISO 15705:2002	38	mg/L	125	3
<b>Paramètre physico-chimique</b>					
Température de mesure du pH	NF T90-008	25.2	°C		0.1
pH	NF T90-008	7.25	Unités pH	6-8.5	0.1

**Remarques/Conseils :**

- (1) Les résultats se rapportent uniquement à cet échantillon.
- (2) Pour obtenir un peu de précision, il y a un échantillon comble de l'échantillon associé aux résultats.
- (3) Les résultats sont en mg/L et correspondent aux limites de quantification. NE pas donner une valeur.
- (4) Toutes les informations relatives aux analyses sont disponibles au laboratoire sur demande (précédentes...)
- (5) Les limites de quantification indiquées s'appliquent aux capacités opérationnelles de nos procédés et s'ajoutent à ce titre votre indication. Des limites de ces unités sont susceptibles d'être obtenues en fonction d'échantillons de nature particulière.
- (6) Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfiltre de verre avec fibre. Les masses caractéristiques sont comprises entre 5g et 10g.

Nouméa le 08/06/2017  
Isabelle GALLY  
Responsable de laboratoire

